

général devenait beaucoup plus difficile.

Au plan municipal, Céline Dénomme, après avoir défini les pouvoirs gouvernemental et municipal en regard des bibliothèques publiques, insiste sur la nécessité pour le citoyen d'utiliser son pouvoir « politique » auprès des élus. Elle favorise également l'obligation (et non plus seulement le pouvoir) pour les municipalités de créer des bibliothèques publiques sur leur territoire. Elle réclame enfin des mesures gouvernementales pour assurer le développement des bibliothèques publiques et demande au SID de jouer davantage un rôle de pression auprès des citoyens et des pouvoirs publics.

En retraçant le contexte de la création de la bibliothèque du centre commercial Désormeaux, à Longueuil, Monique Granier apporte un exemple du pouvoir du citoyen, tout en expliquant par ailleurs les difficultés inhérentes à la mise sur pied de structures assurant à celui-ci un cadre d'action. De plus, les difficultés s'accroissent lorsqu'il s'agit de créer une structure permanente, assurant une continuité en dehors des situations de crise.

Se référant à la longue ligne d'autorité particulière aux commissions scolaires, René Gélinas insiste à son tour sur la nécessité pour le SID de vendre son produit. Que ce soit au cours du travail quotidien, ou en regard des structures de consultation de la commission scolaire, ou à l'occasion de comités ad hoc, le maintien et l'accroissement des budgets dépendent en partie non seulement d'un bon équilibre budgétaire, mais aussi d'un lobbying efficace. «... il s'agit, si l'on désire ne pas être des victimes lors des coupures d'effectifs ou de service, d'entretenir de bonnes relations avec les personnes qui sont appelées à prendre des décisions, c'est-à-dire avec les principaux d'école, les directeurs de service, le directeur général et son supérieur immédiat : le « lobbying » à tous ces niveaux, à l'occasion et même souvent, peut être très bénéfique et avoir un effet positif » (p. 130).

Ce lobbying dont plusieurs auteurs ont souligné l'importance faisait l'objet du thème 4. Les textes présentés apportent bon nombre de précisions sur ce mode de participation « indirecte » à la prise de décision. Et, malgré certaines réserves, tous plaident en sa faveur. De précisions étymologiques en renseignements historiques, Dominique Boivin et Gérard Frigon rattachent le lobbying aux structures politiques anglaises, puis américaines. Il remonterait à la première moitié du 19^e siècle. Au Québec, son apparition est beaucoup plus tardive. M. Frigon insiste particulièrement sur le caractère « démocratique » de cette pratique. M. Boivin s'attarde à l'activité « lobbyiste » comme telle, les forces en présence, le rôle et les qualités de celui qui la mène. Claude Trudel complète ces considérations plus théoriques par l'expérience pratique qu'il a vécue en tant que sous-ministre adjoint responsable des Arts et lettres au ministère des Affaires culturelles, ayant pris part à différents

lobbies : loi des prêts garantis aux éditeurs et aux libraires avec M. Hardy en 1975, Livre vert de M. L'Allier en 1976, Livre blanc du docteur Laurin en 1978.

Nous voici au terme de cette vaste réflexion collective autour d'un thème : le pouvoir. Celui que l'on possède, celui que l'on subit, mais aussi celui que l'on prend, graduellement, en l'exerçant. Celui de l'administrateur qui, en période d'austérité, selon Paul-Émile Filion, doit s'ingénier à tout faire fructifier, dollars, gens, collections, environnement, en ne perdant pas de vue ce but :

fondamentalement, notre rôle consiste à mettre le savoir au service du monde ou, en termes commerciaux d'une langue étrangère, c'est « to put information to work for people » (IBM). Je préfère encore au titre des nouvelles écoles de « Library and Information Science » celui de mon alma mater : « School of Library Service », (Columbia University, New York). Et c'est cette perspective de service que les périodes d'austérité doivent contribuer à remettre en honneur si bien, qu'au lieu de s'en plaindre, on devrait quasi plutôt les souhaiter. (p. 137)

En ce sens, nous sommes entremetteurs et entremetteuses. Le besoin d'information est là. Partout, toujours, récurrent. Que ce soit pour le travail, le loisir, la vie tout court. S'informer et informer sont les deux pôles d'une activité que l'on mène quotidiennement, qui détermine un rapport à la matière.

Comment comprendre alors le paradoxe qui, dans la pratique, se traduit par des utilisateurs mal informés, fonctionnant parfois à peu près sans recours aux services documentaires de leur environnement immédiat, et aussi par des batailles sans fin ou presque pour la mise sur pied de bibliothèques publiques ?

Peut-être faut-il accepter l'inéluctable, et travailler avec et malgré le paradoxe. Rien n'est jamais clair, ni tout à fait transparent. Mais tout est discutable.

Dans sa présentation de l'ouvrage, Georges-A. Chartrand souligne les difficultés rencontrées dans le passé pour maintenir la publication des actes du congrès de l'ASTED. Nous souhaitons que cette année marque la reprise d'une tradition bien fondée, aussi indispensable que la publication de monographies et périodiques traitant d'information documentaire.

Danielle Malette

Bibliothèque des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal

ASTED. *Commission des bibliothèques spécialisées et de recherche. Répertoire des outils documentaires dans les centres de documentation. Montréal, 1980. 132 p.*

Afin de jeter un regard critique sur ce répertoire, nous l'avons comparé au *Répertoire des*